

**DELIBERATION N° 228-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 55000 : DM N° 03-2025**

Madame la Présidente expose :

Il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants pour la régularisation d'un titre émis sur exercice antérieur – Frais piscine.

L'intercommunalité a enregistré, dans le cadre de la liquidation mensuelle des avances (Etat détaillé de novembre 2025), des allocations compensatrices CFE pour un montant de 1 733 989€. Cette somme, issue d'un rôle supplémentaire, n'avait jamais été identifiée précédemment, notamment sur l'état fiscal 1259.

La DDFIP indique que les modalités de reprise de ces allocations sont actuellement en discussion avec la Direction générale des Collectivités locales. Un arrêté préfectoral pourrait donc être pris en 2026 pour procéder à cette reprise. Sur recommandation des services de la DDFIP, il est conseillé de prévoir, dès à présent, une décision modificative (DM) équilibrée en dépenses et en recettes pour ce montant.

La décision modificative ainsi présentée traduit les mouvements budgétaires nécessaires :

Chapitre	Opération	Article	Fonction	Programme / libellé	Fonctionnement	
					Dépenses	Recettes
67		673	323	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00	
011		6182	731	Documentation générale et technique	- 500,00	
731		73118	01	Autres contributions directes		1 733 989,00
68		6815	01	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	1 733 989,00	
				<b>TOTAL</b>	<b>1 733 989,00</b>	<b>1 733 989,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les mouvements de crédits ci-dessus développés ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

